



Demande de mise sous tutelle adulte

Par **sylom_old**, le **14/11/2007 à 09:34**

pour un jeune adulte en grande difficulté : rnà quoi correspond exactement une mesure de tutelle adulte ?rnqui peut demander sa mise en place ? rnquelles démarches doit-on faire ?

Par **ly31**, le **14/11/2007 à 09:43**

Bonjour,rnrnLa mise sous tutelle sert à protéger une personne malade, vulnérable rnrnPour ce faire, vous devez vous rendre au Tribunal de Grande Instance, du domicile de la personne, afin de retirer un dossier au Service des TutellesrnrnLa demande de mise sous tutelle, peut se faire par le médecin de la personne à protéger, par sa famille, également par ses prochesrnrnMonsieur le Juge peut accepter comme tuteur une personne de la famille, si quelqu'un en fait la demande, ou bien une personne étrangère à la famillernrnJe vous souhaite bon couragernrny31